



POURQUOI PARLER DES DROITS?

Éducation populaire autonome et droits humains

Un des objectifs fondamentaux de l'éducation populaire autonome est de lutter contre les oppressions et les inégalités sociales. Elle vise à ce que les personnes et les groupes opprimés, exclus, exploités ou défavorisés puissent se donner les moyens de faire des prises de conscience sur les causes systémiques et structurelles des situations vécues et de s'organiser collectivement pour changer les choses.

Car les situations d'inégalité et d'exclusion ne sont pas le fruit du hasard, ni de la malchance. Elles sont causées par des systèmes d'oppression. Qu'est-ce qu'un système d'oppression? Il s'agit d'un ensemble de mécanismes politiques, sociaux et culturels qui produit un déni d'humanité pour certaines catégories de personnes. Quant à l'exploitation, elle peut être comprise comme l'ensemble des mécanismes par lesquels ce déni d'humanité sert l'enrichissement de certains groupes privilégiés. Par exemple, le racisme et le colonialisme créent une situation de désavantage systémique pour les personnes racisées et colonisées, à tous les niveaux. Cela les rend beaucoup plus vulnérables à l'exploitation de leur travail ou à l'appropriation de leurs territoires par des classes ou des nations dominantes qui peuvent impunément s'enrichir à leurs dépens. Un autre exemple flagrant est celui du sexisme et de l'oppression des femmes. Le désavantage systémique dans lequel elles sont placées les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation de leur travail rémunéré par des employeurs, à l'exploitation de leur travail domestique et de soins par l'ensemble de la société ou encore à l'exploitation sexuelle. Globalement, ces systèmes et mécanismes produisent des sociétés inégalitaires et injustes.

Quelle est l'utilité d'aborder la question des inégalités sous l'angle des droits? Une approche par les droits met en lumière ce que nous avons en commun, notre humanité fondamentale à toutes et à tous, et rend visible le déni d'humanité quand il se produit. Plus précisément, l'idée que tous les êtres humains sont égaux en droits à un niveau fondamental et inaliénable vise à identifier, délégitimer et ultimement à empêcher toute oppression et tout déni d'humanité.



Lorsque les besoins fondamentaux d'une personne ou d'un groupe de personnes ne sont pas satisfaits, les identifier comme une atteinte aux droits humains permet deux choses :

1. Redonner leur dignité aux personnes en affirmant qu'elles ont des droits et que leurs besoins ou demandes ont une légitimité inaliénable.
2. Rendre la collectivité humaine dans son ensemble responsable de garantir à chaque personne le plein exercice de ses droits.

Autrement dit, les personnes en situation de pauvreté ou les victimes de violences ne peuvent être rendues individuellement responsables de ce qui leur arrive, et personne ne peut s'en laver les mains. Ces situations sont des atteintes aux droits fondamentaux ou à leur exercice, ce sont des dénis d'humanité. Et nous sommes tous et toutes collectivement et solidairement responsables de faire en sorte que toutes les personnes puissent exercer leurs droits fondamentaux. En d'autres mots, les droits instituent un contrat social fondé sur la solidarité et la reconnaissance de l'humanité fondamentale de toutes les personnes, sans exception, tant dans sa dimension individuelle que celle de leurs relation essentielle à la communauté humaine.

Dans les démocraties libérales modernes, la collectivité est théoriquement sensée être représentée par l'État et, en termes juridiques, c'est l'État qui a été investi de la responsabilité de garantir les droits de toutes les personnes présentes sur son territoire. Dans la pratique, à cause des systèmes d'oppression et d'exploitation, les États ne jouent pas pleinement leur rôle et il existe de nombreuses personnes et groupes de personnes dont les droits sont bafoués, quand ce n'est pas l'État lui-même qui dénie activement à certaines personnes l'exercice de leurs droits (pensons aux Premières nations, aux réfugiés ou aux personnes migrantes, par exemple).



Le concept des droits considérés inaliénables marque bien qu'aucune personne, en aucune circonstance, ne devrait subir de déni d'humanité. En pratique, la conquête et l'exercice des droits sont toujours le résultat de luttes sociales. Les luttes pour les droits sont des luttes continues pour contrer les systèmes d'oppression et pour fonder un contrat social de solidarité de tous et toutes envers tous et toutes. Cette solidarité se traduit concrètement par la garantie de la reconnaissance de l'humanité inaliénable de chaque personne et par la responsabilité collective de mettre en place des conditions dans lesquelles les droits de toute personne puissent s'exercer, tant individuellement que collectivement.

Ceci dit, les personnes les mieux placées pour identifier ensemble les oppressions qui portent atteinte aux droits individuels et collectifs et aux dénis d'humanité qui en découlent sont celles qui les subissent. Elles devraient donc être au centre et occuper la place prépondérante dans le leadership des luttes de libération contre ces systèmes d'oppression et d'exploitation. Les personnes ou groupes qui veulent s'associer à ces luttes et qui souhaitent aussi défaire leur position privilégiée en raison de leur appartenance sociale ou économique (ex : les hommes par rapport aux femmes, les personnes blanches par rapport aux personnes racisées) peuvent être des alliés solidaires, soutenir le leadership des personnes et groupes opprimés et appuyer leurs luttes.

En action communautaire autonome, l'éducation populaire autonome est essentielle. Elle vise à créer des processus collectifs de conscientisation PAR, POUR et AVEC les personnes opprimées. Elle ouvre des espaces pour agir et transformer la société où la reconnaissance, l'exercice et la défense individuelle et collective des droits s'inscrivent dans un processus de libération, un projet de société en action.